

# MUNICIPALITÉ SAINTE-MARIE DE BLANDFORD

Sainte-Marie de Blandford  
Le 29 juillet 2008

Syndicat des travailleurs et  
travailleuses des postes  
a/s M. Denis Lemelin  
377 rue Bank Street  
Ottawa, Ontario  
K2P 1Y3

---

OBJET : Maintien du service postal public et universel

---

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie certifiée conforme de notre résolution numéro 08.07.160 adopté par le Conseil Municipal lors de la session régulière du 7 juillet dernier.

Par cette résolution, le Conseil Municipal fait savoir à l'Examen stratégique canadienne des postes que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford s'oppose à la déréglementation de Postes Canada. De plus, la municipalité demande que le gouvernement tienne des audiences publiques en consultant adéquatement les véritables propriétaires du service postal, la population.

En espérant que les demandes seront reçues, nous vous transmettons, Monsieur, nos salutations.



Josée Charest  
Secrétaire-Trésorière  
Directrice Générale

---

492 Des Bosquets  
Sainte-Marie de Blandford \* GOX 2W0  
Téléphone (819) 283.2127 \* Télécopieur (819) 283.2169  
Courriel : [mun@saintemariedeblandford.qc.ca](mailto:mun@saintemariedeblandford.qc.ca)

# MUNICIPALITÉ SAINTE-MARIE DE BLANDFORD

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 7 JUILLET 2008

---

Session régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford tenue le 7 juillet 2008 et à laquelle étaient présents son honneur la mairesse, Mme Ginette Deshaies et les conseillers suivants : M Paul Cayouette, M Martin Toutant, M. Roger Millette et M Michel Champagne.

---

RÉSOLUTION 08.07.160

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CONSIDÉRANT que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre);

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal de Sainte-Marie de Blandford considère important que le service postal demeure administré par Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR PAUL CAYOUCETTE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De faire savoir à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford s'oppose à la déréglementation de Postes Canada.

La municipalité de Sainte-Marie de Blandford exige que le gouvernement tienne des audiences publiques en consultant adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adoptée

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
DONNÉ À SAINTE-MARIE DE BLANDFORD  
LE 29 JUILLET 2008



Josée Charest  
Secrétaire-Trésorière  
Directrice Générale